

8. Le Conseil a constaté l'accord des Suppléants relatif au financement du programme d'infrastructure des bases aériennes, des installations de télécommunications et de certains aménagements nécessaires aux forces armées. Les travaux seront poursuivis avec diligence.

9. Le Conseil a publié une déclaration distincte soulignant l'importance que les Gouvernements membres attachent au progrès de la Communauté atlantique, en vue non seulement de sauvegarder leurs libertés et leurs traditions communes sur une base d'égalité, mais encore d'affermir leurs institutions démocratiques et de promouvoir le bien-être de leurs peuples. Cette déclaration fait état de la création d'un Comité ministériel chargé d'étudier les mesures générales qui pourraient être prises à cette fin et de faire des recommandations appropriées.

10. Afin de rendre son action plus efficace, le Conseil, s'acquittant des responsabilités qui lui incombent, en tant qu'institution chargée d'élaborer la politique et de présider au fonctionnement de l'Organisation, a décidé de tenir des sessions plus fréquentes et plus régulières. Afin de poursuivre l'étude des problèmes qui ont été discutés au cours de la septième session, il a été convenu que la question de la date de la prochaine réunion du Conseil, qui doit se tenir à Rome, ferait l'objet d'une décision des Suppléants du Conseil.

DÉCLARATION AU SUJET DE LA COMMUNAUTÉ NORD-ATLANTIQUE, PUBLIÉE À L'ISSUE DE LA SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD, OTTAWA, LE 20 SEPTEMBRE 1951

Les peuples de la Communauté nord-atlantique se sont unis par le Traité de l'Atlantique-Nord pour préserver leurs libertés et pour développer leur héritage commun de démocratie et de liberté et le règne du droit. Au cours des deux dernières années, depuis que le Traité est entré en vigueur, les pays nord-atlantiques se sont rapprochés dans un effort de défense commune. Ils continueront à travailler en étroite coopération pour renforcer la communauté nord-atlantique. Tous les obstacles qui s'opposent à une telle coopération sur un plan d'égalité devraient être supprimés.

Les tentatives constantes qui ont été faites et qui sont faites à l'heure actuelle pour diviser les peuples de la communauté nord-atlantique échoueront. Ceux qui font ces tentatives ne comprennent pas la nature ou la force des liens étroits qui unissent les peuples libres de la communauté nord-atlantique. La préservation de la paix est l'essence même de cette communauté, et la liberté de discussion qui y prévaut sur les meilleurs moyens d'atteindre ce but est une source de renforcement constant.

C'est la situation internationale menaçante qui a poussé les douze nations nord-atlantiques à s'unir formellement par le Traité de l'Atlantique-Nord, pour construire une force capable de préserver leurs libertés. Une série de prétendues offres de paix, aussi vagues dans leurs termes qu'elles sont obscures dans leur substance, sont faites de temps à autre. Les membres de la communauté nord-atlantique jugeront de la valeur de ces offres par les actes qui les suivront. Ils ne repousseront jamais aucune offre sincère de paix, mais ne se laisseront pas détourner de la création de leur force défensive par de vaines paroles de paix.

Le renforcement, au cours de ces deux dernières années, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord a fait naître dans l'esprit des pays qui y participent une claire conscience de leurs intérêts et de leurs idéaux communs. Il existe au sein de la communauté nord-atlantique un désir réel de se conformer à certaines nécessités particulières, dans tous les domaines où une collaboration étroite peut servir le bien-être de la communauté.

Une des possibilités de développement de la communauté nord-atlantique peut être trouvée dans l'article II du Traité de l'Atlantique-Nord, qui déclare:

Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à en assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

La nette perception de la direction dans laquelle est engagée la communauté facilitera sans doute l'action à entreprendre pour atteindre le but énoncé ci-dessus.